Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 013-211300413-20231003-DEL230928_19-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **29**

MEMBRES REPRESENTES : **06**

DATE DE LA CONVOCATION : **22 septembre 2023**

DELIBERATION

2023-102

OBJET :

DENOMINATION D'UNE VOIE – IMPASSE DU SAFRAN

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Pascal NALIN par Hervé GRANIER
Valérie SANNA par Corinne D'ONORIO DI MEO
Kuider DIF par Alain GIUSTI
Michel MARASTONI par Gérard GIORDANO
Sophie CUCCHI-GILAS par Noura ARAB
Guy PORCEDO par Jean-Marc LA PIANA

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 013-211300413-20231003-DEL230928_19-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L113-1,

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994,

Les dénominations de voies relèvent de la compétence du Conseil municipal,

Il est rappelé au Conseil municipal qu'il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation afin de faciliter le repérage des services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux ainsi que la localisation GPS.

Considérant que le « Chemin de Mazargues » et le « Chemin du Puits Z » ne forment désormais qu'une seule et même voie sans issue, il est nécessaire de clarifier leur dénomination.

Aussi, il est proposé de procéder à une dénomination unique et de renommer cette voie « Impasse du Safran ».

Ouï l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :
De renommer les anciennes voies, « Chemin de Mazargues » et « Chemin du Puits Z », par «Impasse du Safran ».

Article 2 :
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présence délibération.

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés

Fait à Gardanne, le 03 octobre 2023

Le Maire

MAIRIE DE GARDANNE Bouches-du-Rhône

Hervé GRANIER

Affiché le : 5 OCT. 2023